

Véhicule du dirigeant

La nouvelle donne fiscale

Patrons de PME, sachez-le ! La fiscalité « verte » modifie votre arbitrage entre véhicule de fonction et véhicule personnel avec indemnités kilométriques. Décryptage par un expert en modes de rémunération.

L LE VÉHICULE DE FONCTION se trouve durement pénalisé par une taxation qui a explosé le 1^{er} janvier 2006. Cette flambée a été d'inspiration écologique. La taxe sur les véhicules de société (TVS) dépend depuis cette date du taux d'émission de CO₂. Avant, elle était plafonnée à 2 440 euros par an. Désormais, elle peut excéder 10 000 euros. Tous les véhicules pouvaient faire l'objet d'un amortissement fiscalement déductible plafonné à 18 300 euros. L'amortissement déductible des véhicules écologiquement incorrects plafonne maintenant à 9 900 euros. Ces paramètres écologiques constituent de très puissants accélérateurs à la taxation. Selon le profil du véhicule, sur quatre années d'exploitation, la somme des taxes fiscales et sociales représente entre 49 % et 100 % du prix d'achat du véhicule ! En réaction à ces impôts confiscatoires, les dirigeants propriétaires de PME ont privilégié l'achat d'un véhicule personnel et la facturation à leur entreprise d'indemnités kilométriques en remboursement de leurs trajets professionnels. Le paradoxe est saisissant : plus vous utilisez votre véhicule à titre professionnel, plus il est intéressant d'opter pour le véhicule personnel et les indemnités kilométriques. Les pre-

À RETENIR

POUR UN PRIX DE VÉHICULE IDENTIQUE,

le choix que doit opérer un dirigeant propriétaire de PME (salarié de son entreprise) entre l'option fiscale « véhicule de fonction » et l'option fiscale « véhicule personnel assorti d'indemnités kilométriques » dépend principalement de deux paramètres : le pourcentage d'utilisation personnelle du véhicule et ses critères écologiques.

miers modèles hybrides modifient la donne, grâce à leurs allègements de taxes, et la disparition de la taxe professionnelle pourrait encore accentuer la tendance. Pour bien mesurer ces opportunités nouvelles, rappelons la taxation des véhicules de société, définissons les seuils à partir desquels le véhicule de fonction devient une option économiquement perdante et mesurons ce que le véhicule hybride modifie, dans l'arbitrage entre véhicule de fonction et indemnités kilométriques.

Ce que coûte à l'entreprise un véhicule de fonction

Les coûts directs

En premier lieu, l'entreprise finance l'achat ou la location, la carte grise et les coûts d'exploitation (assurance, carburant et entretien).

Les taxes fiscales et sociales

L'entreprise subit ensuite des prélèvements spécifiques : la taxe sur les véhicules de société (TVS) ; le surcoût d'impôt société généré par les charges non déductibles ; la taxe professionnelle ; les charges sociales patronales sur l'avantage en nature imputé à l'utilisateur.

> **La TVS** se calcule en fonction du taux d'émission de CO₂, en grammes par kilomètre. Pour un véhicule émettant moins de 100 grammes, la taxe est égale au nombre de grammes multiplié par 2 euros. Le tarif augmente ensuite pour culminer à 19 euros le gramme pour un véhicule émettant plus de 250 g/km.

> **L'impôt société** procède de deux types de charges non déductibles : la TVS et une quote-part de l'amortissement ou du loyer. Dans son intégralité, la TVS

est non déductible. Ainsi, une taxe de 4 500 euros provoque un coût annuel de 6 000 euros pour l'entreprise (4 500 + 1/3 d'impôt société).

La déduction de l'amortissement du véhicule dont le taux d'émission de CO₂ excède 200 g/km est spécifique :

la fraction déductible du prix d'acquisition est ramenée à 9 900 euros. Sinon, l'amortissement reste déductible pour la fraction du prix

d'acquisition n'excédant pas 18 300 euros.

> **La taxe professionnelle (TP)** est calculée sur la valeur locative du véhicule. Elle est basée sur la valeur à neuf, toutes taxes comprises. Un véhicule vieux de trois ans, ayant parcouru 100 000 km subit une TP calculée sur sa valeur au premier jour d'exploitation.

> **L'utilisation privative** du véhicule de société est un avantage en nature qui déclenche pour l'entreprise des charges sociales patronales et pour le salarié des charges sociales salariales et de l'impôt sur le revenu. L'évaluation de l'avantage en nature peut emprunter deux modes, le réel ou le forfait. Le réel com-

prend, au prorata du kilométrage privé, l'amortissement du prix d'achat TTC sur cinq ans (ou le coût de location), l'assurance, les frais d'entretien, voire le carburant. Cette solution se confronte à la difficulté de la preuve : comment justifier du kilométrage privé ? L'entreprise peut sécuriser son dispositif en utilisant l'évaluation au forfait. Lorsque le véhicule a moins de cinq ans et que l'employeur prend en charge le carburant, le forfait est égal à 12 % du prix d'achat TTC, ou à 40 % du coût global annuel de la location, de l'assurance et de l'entretien.

Trois exemples

Pour illustrer ce que coûte à l'entreprise un véhicule de fonction, nous avons simulé les coûts de trois catégories de voitures : citadine, routière et prestige (lire le tableau ci-dessous).

Pierre-Yves Lagarde, conseil en systèmes de rémunération, associé de la société Arche Expertise, chargé d'enseignement auprès de l'université Paris-Dauphine et de l'ESCP.

Calcul du coût pour l'entreprise de trois types de véhicules de fonction

Hypothèse de calcul : dans les trois cas, l'utilisateur est un dirigeant salarié, marié, avec deux enfants à charge. L'avantage en nature imputé sur sa feuille de paie est évalué forfaitairement.

La société paie le carburant. La voiture est financée par un crédit sur quatre ans, au taux de 5 %, et amortie sur la même durée. Au terme des quatre ans, le véhicule est revendu 30 % de son prix d'achat.

TYPE DE VÉHICULE		VOITURE CITADINE	VOITURE ROUTIÈRE	VOITURE PRESTIGE
CARACTÉRISTIQUES	Modèle	Petite voiture essence de 4 CV fiscaux, émettant 106 g de CO ₂ par km	Voiture diesel de 11 CV fiscaux, émettant 153 g de CO ₂ par km	Voiture essence de 19 CV fiscaux, émettant 256 g de CO ₂ par km
	Prix d'achat	12 000 euros TTC	40 000 euros TTC	75 000 euros TTC
	Coût d'entretien	600 euros par an	1 300 euros par an	1 700 euros par an
	Assurance	400 euros par an	1 000 euros par an	2 500 euros par an
	Utilisation	20 000 kilomètres par an (privés et professionnels)	30 000 kilomètres par an (privés et professionnels)	30 000 kilomètres par an (privés et professionnels)
COÛTS DU VÉHICULE POUR L'ENTREPRISE	Coûts directs de financement et d'exploitation	4 574 euros par an	12 573 euros par an	23 886 euros par an
	Taxes fiscales et sociales	1 483 euros par an	7 459 euros par an	18 697 euros par an
	Conclusion sur quatre années d'exploitation	Les taxes représentent 50 % du prix d'achat TTC	Les taxes représentent 75 % du prix d'achat TTC	Les taxes représentent 100 % du prix d'achat TTC

» Quand faut-il opter pour un véhicule de fonction ?

Maintenant que nous avons bien en tête les différents paramètres qui composent le coût global, pour l'entreprise, d'un véhicule de fonction, nous allons mesurer les seuils à partir desquels l'option fiscale « véhicule de fonction » devient financièrement moins intéressante que l'option « véhicule personnel assorti d'indemnités kilométriques ».

Principe de raisonnement

Le dirigeant propriétaire de PME raisonne en fonction du coût entreprise ; autrement dit, de ce que coûtera à sa société, tout compris, le système de rémunération qu'il aura adopté. Pour évaluer deux systèmes, il faut

donc comparer, à coût entreprise identique, le revenu disponible dont profitera le dirigeant. Nous verrons que, à véhicule identique, ce qui influence la comparaison entre l'option véhicule de fonction et l'option véhicule personnel et indemnités kilométriques, c'est la ventilation entre kilomètres personnels et professionnels.

Méthode

Nous devons d'abord calculer notre référentiel d'analyse, constitué par l'option véhicule de fonction. Il s'agit de chiffrer le coût supporté par l'entreprise, en additionnant le salaire brut, les charges sociales patronales – avantage en nature inclus – et le coût global du véhicule, soit les coûts directs majorés des taxes fiscales et sociales. Le même coût entreprise sert ensuite à simuler l'option véhicule personnel et indemnités kilométriques. L'entreprise supporte le salaire brut, les charges sociales patronales et le remboursement des indemnités kilométriques. Le revenu disponible pour le dirigeant est égal au salaire brut, diminué des charges sociales salariales, de l'impôt sur le revenu et du coût du véhicule, majoré des indemnités kilométriques perçues.

Nous allons comparer l'option véhicule personnel et indemnités kilométriques, avec l'option véhicule de fonction, selon deux hypothèses extrêmes : kilométrage 100 % professionnel et kilométrage 100 % personnel. Nous allons ensuite calculer le kilométrage d'équivalence. Il s'agit de la répartition entre kilomètres personnels et professionnels, qui rend strictement équivalentes les options véhicule de fonction et véhicule personnel.

Application à trois cas pratiques

Nous allons appliquer cette méthode à trois cas pratiques (voir ci-après). Dans chacun, les hypothèses de base sont les suivantes. L'utilisateur est un chef d'entreprise marié, avec deux

enfants à charge, percevant un salaire annuel brut de 150 000 euros. Il bénéficie d'un véhicule de fonction d'un prix TTC de 75 000 euros, avec lequel il parcourt 30 000 kilomètres par an. Le coût d'entretien du véhicule est de 1 700 euros par an. L'assurance coûte 2 500 euros par an. L'avantage en nature imputé sur la feuille de paie du dirigeant est évalué forfaitairement. La société paie le carburant.

La voiture est financée par un crédit sur quatre ans, au taux de 5 %, et amortie sur la même durée. En outre, dans les cas 1 et 2, au terme des quatre ans, le véhicule est revendu 30 % de son prix d'achat (une autre hypothèse est faite dans le cas 3).

CAS 1

Le dirigeant roule avec un véhicule conventionnel

Nous prenons l'exemple d'une voiture essence de la gamme prestige de 19 chevaux fiscaux, émettant 256 grammes de CO₂ par kilomètre. Si nous calculons le coût global annuel « véhicule + salaire » pour l'entreprise, et le revenu net disponible perçu par le dirigeant, selon l'option choisie par ce dernier, voici ce que nous obtenons.

> Option véhicule de fonction

L'entreprise supporte un coût global annuel de 259 000 euros. Le dirigeant appréhende un revenu disponible, net de tous prélèvements, de 96 000 euros, auxquels s'ajoute la jouissance du véhicule.

> Option véhicule personnel avec kilométrage 100 % personnel

L'entreprise supporte toujours le même coût de 259 000 euros et le dirigeant appréhende un revenu disponible, net de tous prélèvements, et après avoir supporté le coût de son véhicule, de 94 000 euros.

> Option véhicule personnel avec kilométrage 100 % professionnel

L'entreprise supporte le même coût »



PHOTO : DAMIANE POUR L'ENTREPRISE

► de 259 000 euros et le dirigeant appréhende un revenu disponible, net de tous prélèvements, et après avoir supporté le coût de son véhicule, de 102 000 euros.

> Arbitrage véhicule de fonction/véhicule personnel

Pour que les options véhicule de fonction et véhicule personnel se révèlent strictement équivalentes, il faut que 82 % des kilomètres annuels soient personnels.

CAS 2

Le dirigeant roule avec un véhicule écologique

Nous prenons l'exemple d'un véhicule hybride haut de gamme, produisant 148 grammes de CO₂ par kilomètre pour 13 chevaux fiscaux. Ce véhicule écologique profite de trois avantages principaux. Il émet moins de CO₂, donc la taxe sur les véhicules de société est moins chère. Il est exonéré de cette taxe les deux premières années. Enfin, le véhicule peut être amorti plus vite.

Si nous calculons le coût global annuel « véhicule + salaire » pour l'entreprise, ainsi que le revenu net disponible perçu par le dirigeant, selon l'option choisie par ce dernier, voici ce que nous obtenons.

> Option véhicule de fonction

L'entreprise supporte un coût global annuel de 251 000 euros. Le dirigeant appréhende un revenu disponible, net de tous prélèvements, de 96 000 euros, auxquels s'ajoute la jouissance du véhicule.

Le coût entreprise est maintenu dans les autres options :

> Option véhicule personnel avec kilométrage 100 % personnel

Le dirigeant appréhende un revenu disponible, net de tous prélèvements, et après avoir supporté le coût de son véhicule, de 92 000 euros.

> Option véhicule personnel avec kilométrage 100 % professionnel

Le dirigeant appréhende un revenu disponible, net de tous prélèvements, et après avoir supporté le coût de son véhicule, de 101 000 euros.

> Arbitrage véhicule de fonction/véhicule personnel

Pour que les options véhicule de fonction et véhicule personnel se révèlent strictement équivalentes, il faut que 64 % des kilomètres annuels soient personnels.

CAS 3

Le dirigeant roule avec un véhicule optimisé, en présumant la suppression de la taxe professionnelle

Nous considérons ici que la taxe professionnelle disparaîtra au 1^{er} janvier 2010. En outre, nous simulons la mise à disposition du dirigeant d'un véhicule hybride, sur quatre ans, mais en renouvelant le véhicule tous les deux ans, afin de profiter à plein de l'exonération de taxe sur les véhicules de société durant deux ans. Le véhicule écologique choisi est le même que dans le cas 2 : hybride haut de gamme, produisant 148 grammes de CO₂ par kilomètre pour 13 chevaux fiscaux.

Si nous calculons le coût global annuel « véhicule + salaire » pour l'entreprise, et le revenu net disponible perçu par le dirigeant, selon l'option choisie par ce dernier, voici ce que nous obtenons.

> Option véhicule de fonction

L'entreprise supporte un coût global annuel de 248 000 euros. Le dirigeant appréhende un revenu disponible, net de tous prélèvements, de 96 000 euros, auxquels s'ajoute la jouissance du véhicule.

Le coût entreprise est maintenu dans les autres options :

> Option véhicule personnel avec kilométrage 100 % personnel

Le dirigeant appréhende un revenu disponible, net de tous prélèvements, et après avoir supporté le coût de son véhicule, de 91 000 euros.

> Option véhicule personnel avec kilométrage 100 % professionnel

Le dirigeant appréhende un revenu disponible, net de tous prélèvements, et après avoir supporté le coût de son véhicule, de 99 000 euros.

> Arbitrage véhicule de fonction/véhicule personnel

Pour que les options véhicule de fonction et véhicule personnel se révèlent strictement équivalentes, il faut que 42 % des kilomètres annuels soient personnels.

Ne vous trompez pas !

Pour un prix de véhicule identique, le bilan financier dépend principalement de deux paramètres : le pourcentage d'utilisation personnelle du véhicule et ses critères écologiques. Les enjeux peuvent être significatifs. Dans notre exemple du véhicule prestige, la mauvaise solution peut priver le dirigeant de plus de 20 000 euros de revenu disponible sur quatre ans. Rappelons que 20 000 euros de revenu net de tous prélèvements coûtent environ 50 000 euros à l'entreprise, soit les deux tiers du prix d'achat du véhicule.

■ P.-Y.L.

experts@lentreprise.com

Lire aussi notre fiche « Taxe sur les véhicules de société : qui doit payer ? » en page 158.



PHOTO : DAHMANE POUR L'ENTREPRISE